

ENTENTE D'ENGAGEMENT

ENTRE

Commerce Tourisme Granby région, 50, rue Dufferin, Granby, représenté par Geneviève Bonneau, responsable des services d'accueil (ci-après nommée : CTGR);

ET

Nom de l'entreprise ou de l'organisme certifié :

Adresse : _____

Représentée par : _____

(ci-après nommé(e) : l'entreprise ou l'organisme certifié(e) Fièremment Vélo).

La certification Fièremment Vélo :

Répondant à une volonté d'offrir un accueil bonifié et mémorable à la clientèle cycliste, la certification Fièremment Vélo agit comme repère en matière de service, de soutien en cas de pépins et d'accueil chaleureux pour les cyclistes de la région.

De manière générale, les entreprises adhérentes à la certification Fièremment Vélo s'engagent à offrir de l'information générale sur le réseau cyclable L'Estriade, à donner accès gratuitement à certaines installations et à prêter, au besoin, de l'équipement de réparation aux cyclistes qui visitent leur établissement. Les entreprises adhérentes contribuent ainsi à une stratégie d'accueil distinctive qui renforce le positionnement de Granby et sa région comme une destination accueillante pour les cyclistes.

Critères d'admissibilité de base :

L'entreprise ou l'organisme certifié(e) Fièremment Vélo doit :

1. Être établie sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska. Sont exclues les entreprises qui offrent uniquement des visites sur rendez-vous ou des achats en ligne;
2. Être conforme à toute législation et réglementation gouvernementale et municipale;
3. Être inscrite au Registraire des entreprises du Québec;
4. Posséder une structure d'accueil destinée à la clientèle cycliste, qui comprend du personnel sur place, des toilettes et l'accès à de l'eau potable;
5. Posséder un site Web, une page sur un réseau social ou une page Google Entreprise indiquant les heures d'ouverture et les coordonnées à jour.

Objet de l'entente

La présente entente établit les critères qui encadrent la certification Fièremment Vélo et précise les engagements de chacune des parties. Ainsi, l'objectif poursuivi par cette entente est d'assurer le respect des critères menant à l'obtention de la certification et ainsi conserver la valeur ajoutée que cette certification confère à l'entreprise ou l'organisme certifié(e).

Engagement de Commerce Tourisme Granby région (CTGR) :

1. Remettre gratuitement une trousse de matériel comprenant (un cadenas, une pompe, un outil multifonction, un outil démonte-pneu, un ensemble de rustines - 25mm, une affiche électrostatique pour la fenêtre ou la porte d'entrée, une fiche explicative du fonctionnement du cadenas);
2. Mentionner l'entreprise certifiée sur la page Fièremment Vélo du site Web granbyregion.com;
3. Afficher la certification Fièremment vélo sur la fiche Web de l'entreprise dans l'éventualité où elle possède une fiche de visibilité sur le site Web granbyregion.com;
4. Produire et remettre de la documentation à propos du réseau cyclable L'Estriade;
5. Mettre en place une campagne promotionnelle Fièremment Vélo à travers les médias locaux;
6. Organiser une journée Fièremment Vélo pour mettre en valeur l'initiative ainsi que les entreprises et les organismes certifié(e)s.

Engagement de l'entreprise ou de l'organisme certifié(e) :

1. Avoir du personnel présent sur place et disponible pour offrir de l'information générale sur le réseau cyclable L'Estriade aux cyclistes de passage, ainsi que pour leur venir en aide, et ce, pendant les heures d'ouverture;
2. Prêter l'équipement de la trousse Fièremment Vélo pour sécuriser ou réparer un vélo;
3. Informer CTGR dans le cas de vol, de perte ou de bris de matériel de la trousse Fièremment Vélo;
4. Transmettre l'information au sujet de Fièremment Vélo aux employés en contact avec la clientèle afin de répondre aux engagements de la certification;
5. Offrir gratuitement l'accès aux toilettes à la clientèle cycliste;
6. Offrir gratuitement à la clientèle cycliste l'accès à un point d'eau potable pour le remplissage des gourdes;
7. Mentionner que l'entreprise possède la certification sur son site Web ou sa page Google Entreprise;
8. Partager ou publier au moins une fois par année une publication sur sa page de réseau social (Facebook ou Instagram) au cours de la période de mai à octobre;
9. Transmettre l'information sur la journée Fièremment Vélo et/ou y participer afin de mettre en valeur la certification auprès de la clientèle cycliste.

Signée le _____

Geneviève Bonneau
Commerce Tourisme Granby région

L'entreprise ou l'organisme certifié(e)